

DATE DE CONVOCATION
06/11/2025

DATE D'AFFICHAGE
06/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
25
PRÉSENTS
19
VOTANTS
22

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS
Mme Catherine SIBILLE donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Edith LE ROUX

Absentes

Mme Isabelle PIERRE
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : Mme Monique BOBLIN

Délibération n° 25.11.17/05

Objet / Versement de subventions exceptionnelles aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi de demandes de subventions exceptionnelles présentées par trois associations locales.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ces demandes, qui ont été étudiées au regard de leur pertinence, de leur impact sur la vie locale et de critères budgétaires, concernent des projets spécifiques nécessitant un soutien financier ponctuel.

Ainsi,

- Le club de football de Giberville sollicite une subvention de 6 000 € pour répondre à des besoins immédiats de trésorerie.

Cette avance exceptionnelle, qui sera déduite du solde de la subvention à percevoir en 2026, vise à soutenir une structure sportive majeure pour la commune, en phase avec les objectifs de cohésion sociale et de promotion des activités physiques pour tous les âges.

Monsieur le Maire tient ici à notifier à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que l'attribution de cette subvention exceptionnelle donnera lieu à l'émission par la Ville d'un certain nombre d'objectifs à atteindre par le club en vue de modifier et corriger l'actuelle situation financière du club.

- L'Association des Parents d'Élèves (APE) du collège, structure nouvellement créée, demande une subvention de 200 € pour initier ses premières actions.

Ce soutien s'inscrit dans la volonté de la commune d'accompagner les initiatives éducatives et de renforcer le lien entre les familles et l'établissement scolaire.

- Le Comité de jumelage Giberville-Rosheim sollicite une subvention de 600 €, pour contribuer à l'organisation d'un repas visant à accueillir des représentants de Rosheim sur la commune, dans le cadre des échanges culturels et fraternels avec la ville jumelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le versement de ces trois subventions exceptionnelles.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2 relatifs aux compétences du Conseil municipal en matière de subventions ;

CONSIDÉRANT que les subventions exceptionnelles constituent un outil de soutien ponctuel à des projets d'intérêt local, sans créer de droit acquis pour les années suivantes ;

CONSIDÉRANT que le versement de ces aides est subordonné à la présentation de pièces justificatives (factures, bilans financiers) dans un délai d'un mois suivant la réalisation du projet ;

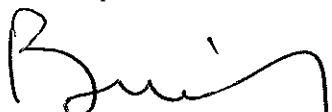
DÉCIDE d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes pour l'année 2025 :

- Club de football de Giberville : 6 000 € (avance sur 2026)
- Association des Parents d'Élèves (APE) du collège : 200 €
- Comité de jumelage Giberville-Rosheim : 600 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la parfaite exécution de la présente délibération, dont notamment la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec le club de football de Giberville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Monique BOBLIN



Le Maire,
Damien de WINTER

